



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Retour
sur

Retour sur le cycle de conférences « Le procès »

Pénal ou civil, médiatisé ou confidentiel, fictif ou bien réel : le procès fascine autant qu'il interroge. Pour inaugurer son nouveau cycle de conférences, l'ICP a choisi d'en explorer toutes les facettes, du grand écran aux plus hautes juridictions françaises.



Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts



ICP

Un rendez-vous inédit autour du procès

Qu'est-ce que le cinéma révèle de notre rapport à la justice ? Comment la propriété intellectuelle s'adapte-t-elle aux défis du numérique ? Que signifie « juger la manière de juger » ? Porté par Charles Amson, avocat au Barreau de Paris et directeur de la licence de droit, ce cycle organisé par la Faculté des Sciences sociales, d'Économie et de Droit a réuni des professionnels du droit et un public d'étudiants, d'enseignants-chercheurs et de curieux, dans un format ouvert au débat et à l'échange.

Revivez les rencontres de cette édition

Le procès et le cinéma

Thibault de Ravel d'Esclapon, maître de conférences à l'Université de Strasbourg et auteur de *La justice au cinéma* (Dalloz, 2023), a ouvert le cycle en explorant comment le 7e art s'approprie l'univers judiciaire. À travers une sélection d'œuvres marquantes, il a montré que les films de procès reflètent les tensions de leur époque et façonnent notre perception collective de la justice.

L'auteur et la création en procès

Plagiat littéraire, diffusion non autorisée d'œuvres sur Internet, créations générées par intelligence artificielle : autant de situations qui bousculent les règles traditionnelles du droit d'auteur. Sébastien Haas, avocat au Barreau de Paris et spécialiste de la propriété intellectuelle, a décrypté lors de la deuxième séance comment la justice s'adapte aux évolutions technologiques et aux nouvelles formes de création contemporaine.

Le procès devant la Cour de cassation et le Conseil d'État

Comment se juge un procès quand tout a déjà été jugé ? Maître Laurent Poulet-Odent, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, a conclu le cycle en dévoilant les coulisses de ces deux juridictions suprêmes, qui ne rejugent pas les faits mais vérifient que la loi a bien été appliquée, assurant ainsi la cohérence du droit en France.

Publié le 27 mai 2026 – Mis à jour le 28 mai 2026

A lire aussi

À LA
UNE

Tous les tags